

40

PLAN DE RELANCE

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE



Jusqu'à

80 %

en subvention
jusqu'au 01/06/2021



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grande entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 80% (des dépenses engagées éligibles)



PÉRIODE

Jusqu'au 01/06/2021 avec
2 clôtures intermédiaires les
26/01/2021 et 31/03/2021
Dans la limite des fonds
disponibles

QUELS PROJETS ?

Le plan de relance de l'État français vise au renforcement de l'autonomie des filières industrielles stratégiques. L'appel à projets Résilience couvre les domaines de :

- ↳ **La santé**
- ↳ **L'agroalimentaire**
- ↳ **L'électronique**
- ↳ La fourniture des **intrants essentiels à l'industrie** (chimie, métallurgie et matières premières).

Les projets attendus de **plus d'1 million d'euros**, concernent les investissements :

- ↳ de créations de nouvelles unités de production
- ↳ dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production
- ↳ dans le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants.

Les projets seront étudiés selon leurs **impacts** économiques, sociaux (emplois), environnementaux, technologiques, ... leur **caractère stratégique**, leur niveau de **maturité**, ...

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative **en subvention** pouvant représenter de 25 à **80%** des dépenses éligibles.

⚠ Ces aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles, il est donc essentiel pour les entreprises de déposer leur dossier dans les plus brefs délais.

15ANS

D'expérience

53M€

D'aides publiques
obtenues en 2019

4

Implantations
en France

46

Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

